



Commune de
Val-de-Ruz

REPLACEMENT DES PANNEAUX TOURISTIQUES

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un
crédit d'engagement de CHF 70'000

Version : 1.0 - TH 631828

Auteur : Conseil communal

Date : 12.10.2022



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Bref rappel des faits	3
	2.1. Historique.....	3
	2.2. Obsolète et dangereux.....	4
3.	Appréciation et objectifs.....	4
	3.1. Appréciation.....	4
	3.2. Objectifs	4
4.	Travaux : calendrier et coût	5
5.	Conséquences financières.....	5
	5.1. Compte des investissements.....	5
	5.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune.....	6
6.	Impact sur le personnel communal	6
7.	Vote à la majorité simple du Conseil général	6
8.	Conclusion.....	6
9.	Projet d'arrêté.....	7
10.	Annexe	7

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
CNERN	<i>Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales</i>	SPCH	<i>Service des ponts et chaussées</i>
LCo	<i>Loi sur les communes, du 21 décembre 1964</i>	TN	<i>Tourisme neuchâtelois</i>
PAL	<i>Plan d'aménagement local</i>		



Remplacement des panneaux touristiques

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 70'000

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Notre commune compte un certain nombre de panneaux de signalisation touristique (« panneaux bruns »), notamment le long de l'autoroute N20. Les panneaux touristiques en question sont pratiquement tous dégradés et presque tous obsolètes. La plupart sont à peine lisibles et un panneau menaçant de s'écrouler sur les automobilistes a d'ores et déjà été enlevé.

Ces panneaux pourraient purement et simplement être retirés sans remplacement. Le chef du dicastère du tourisme et les collaborateurs de la chancellerie qui l'appuient dans ce domaine ne partagent pas ce point de vue. Afin de promouvoir le potentiel d'attractivité de notre région et d'appuyer la vision stratégique du Conseil communal en matière de tourisme, il convient au contraire de les remplacer, non sans avoir déterminé s'ils doivent l'être à l'identique ou différemment, et s'il en faut des nouveaux.

Comme le Conseil général le lit dans le rapport d'information *ad hoc*, la vision touristique et la stratégie foncière relatives au site de La Vue-des-Alpes mises en place justifient que la Commune investisse dans ce domaine ; c'est également une façon de soutenir les acteurs touristiques de la commune.

2. Bref rappel des faits

2.1. Historique

Depuis bientôt dix ans, la mise à jour de la signalétique au niveau communal a consisté en la pose de panneaux appropriés à l'entrée des villages constituant la Commune, à l'exemple de celui illustré à droite, ainsi qu'au renouvellement des panneaux touristiques de bienvenue à l'entrée du



territoire communal en 2017, comme le montre le panneau de gauche, situé à l'entrée du village de Montmollin en provenance de Rochefort.



Il n'aura certainement échappé à personne que bon nombre de panneaux touristiques bruns, essentiellement situés sur la N20, ont non seulement mal vieilli, mais sont également désuets.

Ayant prévu le changement de la signalétique autoroutière sur le tronçon Malvilliers - Bas du Reymond à l'été 2020, le centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales (CNERN) s'était approché successivement de Tourisme neuchâtelois (TN), puis de la Commune, afin de savoir si celle-ci désirait profiter de la fermeture estivale des tunnels pour démonter ou mettre à jour les panneaux bruns qu'il convient de remplacer.



Remplacement des panneaux touristiques

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 70'000

Faute de temps, de budget et en plein premier confinement, le Conseil communal a renoncé à la dépense, devisée à quelque CHF 66'000 pour le remplacement à l'identique de l'ensemble des panneaux identifiés sur ce tronçon. En 2021, les travaux des CFF sur la ligne de chemin de fer ont nécessité le recours à des bus, ce qui a empêché la fermeture habituelle du tronçon autoroutier au profit d'une fermeture restreinte. Enfin, pour les raisons que vous connaissez, l'Exécutif a renoncé à inclure cette dépense au budget 2022.

2.2. Obsolète et dangereux

Le temps n'a pas uniquement impacté la couleur et le contenu des panneaux. Sur la N20, 250 mètres avant l'entrée du tunnel des Hauts-Geneveys en direction de La Chaux-de-Fonds, le panneau touristique d'environ 2m x 2m qui menaçait de tomber a dû être démonté, s'avérant trop dangereux pour les automobilistes. Il n'a pas été remplacé pour l'instant.

3. Appréciation et objectifs

3.1. Appréciation

À l'heure où le Conseil communal vous présente sa vision stratégique du tourisme, qu'il a l'intention d'investir en vue de développer l'attractivité du site de La Vue-des-Alpes, alors qu'il travaille sur l'élaboration du premier plan d'aménagement local (PAL) à l'échelle de Val-de-Ruz, que dans ce cadre il a libéré des crédits pour l'établissement de la vision directrice des loisirs hivernaux, prémices du plan directeur régional en matière de tourisme, la suppression pure et simple de panneaux touristiques n'est tout bonnement pas envisageable.

En effet, alors que des efforts sont déployés pour recenser les offres touristiques disponibles à ce jour et pour que de nouvelles puissent se réaliser, pour rassembler les différents acteurs afin de mieux mettre en valeur le Val-de-Ruz d'un point de vue touristique et définir les conditions-cadres à même de favoriser une meilleure circulation des flux financiers, il convient à tout prix que la Commune poursuive dans cette voie et marque son intérêt également dans ce domaine.

Il faut reconnaître que les panneaux actuels ne remplissent plus leur rôle, voire qu'ils sont contre-productifs, parce qu'ils sont défraîchis ou obsolètes.

3.2. Objectifs

La présente demande d'un crédit d'engagement vise à financer le remplacement des panneaux qui le nécessitent et la mise en place d'une signalisation en phase avec la stratégie touristique communale.

Afin de saisir l'opportunité que représente la fermeture des tunnels et de l'autoroute dans le courant de l'été 2023, évitant ainsi des frais de plusieurs milliers de francs, un inventaire des panneaux touristique a déjà été établi et le tableau en annexe présente leur emplacement, leur taille (si connue), leur contenu et leur état (obsolète, toujours d'actualité). Quelques autres panneaux bruns ont aussi été répertoriés sur les routes



Remplacement des panneaux touristiques

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 70'000

cantoniales et communales et ont été inclus à la réflexion. Il est tout à fait possible que d'autres panneaux situés sur le territoire communal ne figurent pas sur cette liste. Elle sera encore complétée en cours de projet.

Pour le Conseil communal, il s'agit de présenter aux automobilistes autochtones ou de passage une image de la Commune d'un niveau décent, avec une signalétique propre, lisible et surtout qui présente des indications à jour. Dans le cas contraire, la seule option consistera à retirer les panneaux sans les remplacer, tant leur présence, dans l'état de décrépitude actuel, est contre-productive.

4. Travaux : calendrier et coût

La pose de tous les panneaux autoroutiers devant impérativement se faire lors de la fermeture de l'autoroute à l'été 2023, il est important que leur fabrication soit prévue au deuxième trimestre 2023 au plus tard.

La priorité sera donc donnée à la signalisation sur l'autoroute et aux jonctions, à sa mise à jour et à la coordination avec les instances concernées (CNERN, SPCH, TN, etc.).

Au-delà des aspects purement administratifs et légaux, la question se pose, par exemple, de la « nature » des panneaux indiquant le nom et la longueur des ouvrages couverts. Si le nom est purement touristique, la longueur ne l'est pas. Faut-il les maintenir ? Cela ne fait-il pas doublon avec le panneau bleu obligatoire indiquant à l'automobiliste l'entrée dans le tunnel ? Comme d'autres questions de mise en œuvre de moindre importance, ces aspects ne sont pas définitivement tranchés au moment de rédiger ce rapport. Ils le seront ultérieurement, d'entente avec les partenaires.

Dans un second temps, les autres signaux touristiques ou culturels en mauvais état ou obsolètes seront refaits et posés, toujours dans le courant de l'année 2023.

Comme mentionné plus haut, le devis fait état d'un montant de CHF 66'000 pour la réfection de l'ensemble des panneaux identifiés sur le tronçon Malvilliers - Bas-du-Reymond. Sachant qu'il en manque déjà quatre sur l'autoroute ainsi qu'un cinquième sur route cantonale, le montant du crédit a été porté à CHF 70'000 pour tenir compte de cette réalité. Cette somme comprend la fabrication des nouveaux panneaux et leur pose.

5. Conséquences financières

5.1. Compte des investissements

Le crédit d'engagement sollicité auprès de votre Conseil s'élève à CHF 70'000 toutes taxes comprises. Il est pris en charge par la Commune sous le chapitre 8400.

La charge nette totale assumée par la Commune, prévue à la planification des investissements 2023, s'élève à CHF 70'000.



Remplacement des panneaux touristiques

Rapport au Conseil général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 70'000

5.2. Charges d'exploitation nouvelles assumées par la Commune

Au total, les charges nouvelles pour la Commune s'élèvent par année à CHF 8'000.

6. Impact sur le personnel communal

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal. La conduite du projet sera assurée par la chancellerie. Hormis les séances de coordination prévues entre le maître d'ouvrage et la Commune, l'impact sur le personnel communal sera minime et pourra être absorbé dans le cadre de l'effectif ordinaire.

7. Vote à la majorité simple du Conseil général

La présente demande d'un crédit d'engagement, prévue au budget des investissements 2023, est une nouvelle dépense unique, inférieure à CHF 1'000'000 touchant le compte des investissements. Ne satisfaisant ainsi pas aux dispositions de l'article 3.1 du règlement sur les finances, du 14 décembre 2015, le vote à la majorité simple est requis.

8. Conclusion

Le remplacement des « panneaux bruns » n'a pas été, à juste titre, une priorité de la Commune de Val-de-Ruz depuis sa création. Aujourd'hui pourtant, leur état de décrépitude et leur obsolescence partielle quant aux indications affichées rendent le *statu quo* de moins en moins admissible. De plus, l'arrivée à maturation, sur la vague des travaux d'établissement du PAL, d'une stratégie touristique communale avec les engagements qui en découlent crée les conditions propices pour un passage à l'acte.

Afin de contenir les coûts, il convient de profiter de la fermeture estivale de l'autoroute pour l'entretien annuel afin de procéder au renouvellement de la signalétique. L'investissement y relatif est par conséquent appelé à être adopté cette année encore, faute de quoi le retrait pur et simple de tout ou partie des panneaux devra être envisagé.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 12 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
J.-C. Brechbühler P. Godat



9. **Projet d'arrêté**



Commune de
Val-de-Ruz

Arrêté du Conseil général

relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 70'000 pour le remplacement des panneaux touristiques

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport du Conseil communal du 12 octobre 2022 ;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;
sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

- Crédit accordé** **Article premier :**
Un crédit d'engagement de CHF 70'000 est accordé au Conseil communal pour le remplacement des panneaux touristiques.
- Comptabilisation** **Art. 2 :**
La dépense sera portée au compte des investissements 10000795002 et amortie au taux de 10%.
- Exécution** **Art. 3 :**
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 31 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
Le président La secrétaire
D. Moratel E. Grisafi Favre

10. **Annexe**

- Tableau récapitulatif

Type de signal	Format	Annonce état	Localisation précise	Vue générale	Remarque	Texte de remplacement	Devis
Panneau touristique	250cm x250cm estimé	A changer	Premier portique à la sortie de la tranchée sous Boudevilliers		Panneau en mauvais état et obsolète (pictogramme ski)	Idem sans pictogramme ski	3'953
Panneau touristique	250cm x250cm	A changer	Cinquième portique à la sortie de la tranchée sous Boudevilliers		Voir s'il faut le faire si grand	Idem	3'953
Panneau touristique	250 x 450 cm	A changer	250m avant le tunnel des Hauts-Geneveys en montant (chaussée négative) A été enlevé car menaçait de tomber		Aller contrôler / photographier support restant car installation onéreuse - voir s'il faut le remplacer, par quoi et à cet endroit	Même panneau grand remplacement des Gollières par La VdA	15'650
Panneau tunnel	100 x 70 cm	A faire remplacer par le CNERN	Tranchée de Malvilliers, en montant (chaussée négative)		Pas touristique		655
Panneau tunnel	70 x 50 cm	A faire remplacer par le CNERN	Entrée du tunnel des Hauts-Geneveys en montant (chaussée négative)		Pas touristique		476
Panneau Flèche	200 x 200 cm	A changer	Jonction des Hauts-Geneveys, chaussée négative, soit sortie en montant à La Chaux-de-Fonds.		Garder Evologia et la flèche à droite (ou à l'identique). Une seule direction gauche.	Vers la gauche (sans picto): La Vue-des-Alpes Tête-de-Ran Vers la droite: idem dernière flèche	4'059
Panneau tunnel	100 x 70 cm	A faire remplacer par le CNERN	Avant le tunnel de La Vue-des-Alpes, en montant, chaussée négative		Pas touristique		655
Panneau tunnel	70 x 50 cm	A faire remplacer par le CNERN	Convers (tunnel de La Vue-des-Alpes), direction La Chaux-de-Fonds, chaussée négative		Pas touristique		476
Panneau tunnel	100 x 70 cm déduction	A faire remplacer par le CNERN	Avant tunnel Mont-Sagne - en descendant, chaussée positive		Pas touristique		655
Panneau tunnel	70 x 50 cm	A faire remplacer par le CNERN	2x Convers (Mont Sagne - Chaussée négative)				476

Panneau touristique	250 x 35 cm	A changer	Sortie tunnel (Mont Sagne), direction Neuchâtel, avant sortie Les Hauts-Geneveys		Panneau supérieur, même taille?	La Vue-des-Alpes Tête-de-Ran avec flèche sortie à droite à la place des pictog.	782
Panneau Flèche	Non relevé car plus d'actualité	A changer	Jonction des Hauts-Geneveys, en face de la sortie en descendant de La Chaux-de-Fonds.		Redimensionner?	Haut du panneau idem, une seule flèche à gauche avec La Vue-des-Alpes Tête-de-Ran évt. Picto point de vue	4'059
Panneau tunnel	70 x 50 cm	A faire remplacer par le CNERN	Avant le tunnel des Hauts-Geneveys, en descendant, chaussée Positive		Pas touristique		476
Panneau tunnel	100 x 70 cm estimatif	A faire remplacer par le CNERN	Avant Tranchée Malvilliers - en descendant, chaussée positive		Pas touristique		655
Panneau Flèche	190 x 55 cm	A changer	Sortie Malvilliers en descendant		2e à droite depuis le haut Vérifier norme R2		938
Panneau Flèche	160 x 55 cm	A changer	Sortie Malvilliers en descendant		3e à droite depuis le haut Vérifier norme R2		574
Panneau Eurorelais	50 x 80 cm	En analyse	Sortie Malvilliers en descendant		Vérifier si barré d'orange et si à retirer à terme		510
Panneau tunnel	100 x 70 cm estimation	A faire remplacer par le CNERN	Après entrée Malvilliers en descendant		Pas touristique		655
Panneau touristique	Non relevé	A changer	En montant, à la fin du pont de Valangin, indique sortie à Boudevilliers pour "Le Geneveys-sur-Coffrane - Le Louverain"			Val-de-Ruz 200m ->	3'825
Panneau Flèche		ok	A Cernier				

Panneau Flèche		ok	Au centre de Coffrane, sur la gauche au carrefour vers l'église direction Boudevilliers		Vérifier norme	
Panneau Flèche	Louverain	ok	Entrée Coffrane Est, sur giratoire		Vérifier norme	
Panneau touristique		ok	Entrée d'autoroute direction Boudevilliers depuis Valangin		Ok	0
Panneau Eurorelais		En analyse	Euros-relais sortie SCAN (direction La Chaux-de-Fonds) Il y a deux panneaux à la suite		A barrer en attendant	0
Panneau Flèche		ok	Montmollin direction Coffrane		Privé. A laisser si cela existe toujours	
Panneau Flèche	Louverain	ok	Geneveys-sur-Coffrane Carrefour Chrls Rte Mt.Racine		Ok	
Panneau Flèche	Louverain	ok	Les Hauts-Geneveys			
Panneau flèche	Louverain	illisible	Les Genevey-sur-Coffrane		Voir avec la sécurité	500
Panneau Flèche		A changer	Montmollin venant depuis Coffrane		Voir avec la sécurité	

Panneau touristique		ok	Direction Montmollin depuis Coffrane, sur le chemin à droite		Bataille de Coffrane	0
Panneau interdiction de parquer		A changer	A identifier		Voir avec la sécurité	
Panneau Flèche	Louverain	ok	Rond-point Boudevilliers direction Coffrane		Voir avec la sécurité	
Panneau Flèche		ok	Rond point à la sortie de Cernier direction Fontaines		Voir avec la sécurité	
Panneau Flèche	Louverain	ok	En descendant La Vue-des-Alpes juste avant le SCAN, à droite		Voir avec la sécurité	
Panneau tunnel		A faire remplacer par le CNERN	Tranchée Boudevilliers		Pas touristique	655
Panneau touristique		A remplacer par le SPCH	Montée de La Vue-des-Alpes depuis La Chaux-de-Fonds		En cours. Idem dans l'autre direction. Mise à jour de la signalisation sur tout le col.	
Panneau pique-nique		ok	En descendant La Vue-des-Alpes direction Les Hauts-Geneveys sur la droite		Vérifier norme	
Panneau Flèche		ok	En descendant La Vue-des-Alpes direction Les Hauts-Geneveys sur la droite		Vérifier norme	

Panneau touristique	A changer	En descendant La Vue-des-Alpes direction Les Hauts-Geneveys sur la droite		mieux localiser	Tête-de-Ran Les Gollières La Serment	2'000
Panneau Flèche	ok	A Fontaines direction Dombresson		Vérifier norme		
Panneau touristique	ok	En descendant La Vue-des-Alpes direction Les Hauts-Geneveys sur la droite		Vérifier norme		
Panneau touristique	Plus à jour	En descendant La Vue-des-Alpes à la hauteur des Hauts-Geneveys sur la droite au croisement avec la Rue de la République		?		
Panneau touristique	Couleur dépassée (vert)	En montant la Rue de la République direction La Vue-des-Alpes après Les Hauts-Geneveys sur la droite		?		